

Règlement du centre Ô35

Le centre Ô35 est un établissement sous le régime SARL.

Les usagers versent une participation aux frais de fonctionnement en s'acquittant du droit d'entrée.

Dispositions générales

Pour avoir un droit de participation aux séances, il faudra réaliser au préalable une réservation et s'affranchir d'un droit d'entrée unitaire ou d'un forfait. **Tout cours doit être annulé 24h avant le début de la séance, sans quoi le cours sera considéré comme dû.**

Les annulations de forfait ne donneront droit à remboursement que sur présentation d'un avis médical, ou en cas de déménagement. Le remboursement sera réalisé au prorata des séances non effectuées.

La direction ou ses représentants se réservent le droit de refuser l'entrée aux personnes ayant occasionné des troubles dans l'établissement, ainsi qu'aux personnes en état d'ébriété. L'adhérent s'engage à adopter une attitude de respect à l'égard du personnel de la salle et des autres adhérents.

Il ne sera pas remboursé le montant du droit d'entrée à toute personne renvoyée de l'établissement.

Le déshabillage et le rhabillage auront lieu en cabine, porte fermée.

Les usagers ont l'obligation de déposer leurs vêtements et leurs chaussures dans les casiers des vestiaires et doivent conserver la clé de ce dernier jusqu'à leur rhabillage.

Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs, à la tranquillité des usagers, au bon ordre et à la propreté de l'établissement sera formellement interdit, il sera sanctionné par le renvoi immédiat du centre et poursuivi conformément à la loi.

Hygiène

Il est obligatoire :

- * d'avoir une tenue correcte : seuls les maillots de bain sont autorisés ;
- * d'observer les règles élémentaires d'hygiène ;
- * de prendre la douche avec savonnage complet avant de se baigner.

Il est interdit :

- * de fumer dans tout l'établissement ;
- * de cracher sur le sol ou dans l'eau des bassins ;
- * de circuler en chaussures ou habillé sur les bords des bassins, dans les douches et leurs voies d'accès ;
- * de manger dans les douches, le bord du bassin et les vestiaires ;
- * l'accès du bassin sera interdit aux personnes atteintes de maladies dont les effets externes pourront être motifs de gêne ou de contagion ainsi qu'aux personnes en état de malpropreté évidente ;
- * l'accès de l'établissement est interdit aux animaux même tenus en laisse.

Sécurité

Il est interdit :

- * de courir sur les plages ;
- * de se bousculer sur le bord de la piscine ;
- * de pousser autrui dans l'eau ;
- * de plonger dans le bassin ;
- * d'apporter ou d'utiliser des flacons ou des objets en verre, en général, tout ce qui est susceptible de blesser.

Il est précisé que :

- * les appareils de radio et photos sont interdits dans l'établissement ;
- * toute déprédation donnera lieu à une indemnisation ;
- * la direction ne peut être rendue responsable des vols ;
- * avant de quitter votre cabine, assurez-vous de ne rien y avoir oublié ;
- * les objets de valeur peuvent être déposés à l'accueil ;
- * les déclarations d'objets perdus doivent être faites à l'hôtesse d'accueil ;
- * EN CAS D'ACCIDENT alerter immédiatement l'hôtesse d'accueil.

Horaires d'ouverture :

- * les horaires sont affichés à l'entrée. La direction se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture et des cours en cours d'année.
- * le bassin est évacué 15 minutes avant la fermeture de l'établissement.
- * les coachs et le personnel de l'établissement ont toute autorité pour faire respecter ce règlement.